



Abus par rapport à un forfait auto-école permis conduire VL

Par **chance7770**, le **13/01/2010** à **19:11**

Bonjour,

Ma fille s'est inscrite dans une agence pour passer son permis de conduire. Un forfait a été payé pour la réalisation d'un certains nombres d'heures de pratique et une présentation à l'exmen.

Or il se trouve que durant ce stage, ma fille a changé de moniteur, que le forfait est résorbé, que nous comptabilisons un certains nombre d'heures supplémentaires et il semble que le moniteur ne souhaite pas la présenter avant 7 heures d'heures de conduite supplémentaire. Je pense contacter cette auto-école pour mettre le choses au claire dans le sens où un forfait a été défini, et qu'un moniteur digne de ce nom doit-être en mesure de satiafaire à la formation de son candidat.

Je mets en doute les compétences et le sérieux de cette agence dans la formation des jeunes conducteur. Il semble que ce soit une pratique courante.

Je pense demander qu'il me présente les diplome de formation des moniteurs et qu'il me justifie de leur qualité pédagogue de formateur.

Comment se fait-il q'un contrat pour un forfait de 20 heures se trouve amélioré (pour le moniteur de 75% de temps supplémentaire et je ne vous parle pas du coup de l'heure de conduite).

Quelles sont mes possibilités juridiques, fasse à cet arnaque.

Autre fait, il est assez facile de devoir prendre son dossier pour aller dans une autre auto-école qui risque d'agir de la même manière, en évoquant l'excuse de la méconnaissance du candidat. Je ne pense pas que ma fille plus illétrée qu'une autre surtout en sachant qu'elle se trouve en troisième années d'université et depuis le BAC est toujours reçus avec mention.

Merci pour votre réponse qui je l'espère saura démontrer ma motivation à résoudre ce problème.

Cordialement,

Par **Laure11**, le **13/01/2010** à **19:39**

Bonsoir,

Si l'auto-école juge que le candidat n'est pas prêt pour passer le permis, effectivement, il est préférable que ce dernier prenne quelques cours supplémentaires et c'est généralement le cas pour de nombreux candidats.

C'est à l'auto-école de juger et non à vous.

Par ailleurs, ce n'est pas parce que votre fille est en 3e année d'université qu'elle sera plus performante qu'un autre en matière de conduite.

De plus, votre fille a plus de 18 ans, donc majeure. C'est donc à elle de demander des explications à l'auto-école et non à vous et ce, même si c'est vous qui réglez l'auto-école.

Cordialement.

Par **chance7770**, le **13/01/2010** à **20:09**

Merci pour votre réponse, le fait de signaler sa troisième année, c'est pour démontrer qu'elle est capable d'apprendre. J'ai moi même été formateur dans d'autres domaines plus complexes et sais qu'il faut savoir se mettre à la disposition de l'élève et savoir qu'elle sont les moyens à mettre en oeuvre pour permettre d'acquérir les connaissances.

Pour le cas des auto-écoles, ils sont juges et partis. Vous payez tant que je ne dis pas que vous êtes prêt à être présenté aux épreuves de conduite et peut importe le temps que cela prendra. Et il n'est pas question de mettre en doute les compétences du moniteur.

Je pense que la vie est belle pour les moniteurs d'auto-école qui ne semblent pas inquiet de la qualité de leur prestation.

Beaucoup s'en pleigne et je pense qu'il est temps que les consommateurs soient réellement défendus.

Par **Laure11**, le **13/01/2010** à **21:37**

Je vous informe quand même qu'il y a des jeunes qui ont tout juste 18 ans, qui préparent un CAP et qui au bout de 15 ou 16 leçons sont capables d'avoir leur permis la 1ère fois. Il n'y a pas simplement le fait d'être capable d'apprendre, mais également le fait d'être assez mûr pour passer le permis et je vous répète qu'à 18 ans, il y a des enfants qui sont mûrs pour et à 23 ans, il y en a qui ne sont pas assez mûrs.

Cordialement.

Par **chance7770**, le **13/01/2010** à **22:36**

Merci beaucoup pour les informations, mais vous n'émetez aucune observation quant à une simple exaction du coté des moniteurs d'auto-écoles. J'en suis surpris.

C'est comme s'il fallait supposé qu'ils étaient au dessus de tout soupçon.

J'espère avoir des avis de personnes qui auront également un point de vue qui me permette

de croire en un déboucher et qui se sont trouvés ou se trouve dans le même cas.

Et je sais que ce cas n'est pas isolé.

Faut-il rappeler qu'un forfait est annoncé pour un tarif donné par rapport à une prestation. Tout écart doit être justifié par un rapport, visé du client. C'est bien plus correcte et clair.

Maintenant, s'il faut considérer, par exemple que ma fille n'est pas suffisamment mûre pour son âge (20 ans), je pense que dans ce cas, je pourrai croire que les moniteurs d'auto-école profitent de la crédulité, en bref de la naïveté de leurs clients et de la crainte de devoir engager une procédure (car risque d'engager à nouveau de l'argent).

En engageant une telle mesure, il ne s'agit pas uniquement de ma fille. Il s'agit d'elle et des autres qui actuellement ou plus tard subiront ces mêmes exactions.

Payer OK, mais à son juste prix.

Lorsque je vais chez le boucher, le prix au kilo est annoncé. Ce n'est pas après l'avoir emballé qu'il faut m'annoncer l'augmentation par que le boucher, juge avoir donné une bonne prestation et que pour mériter de manger ce morceau de choix, il est de mon ressort de payer plus.

L'exemple est un peu mal choisi, mais depuis de nombreuses années, il faut croire que le client n'a jamais été ROI. Le client est un PIGEON. Et les bouchers adorent préparer les pigeons.

Par **Laure11**, le **13/01/2010** à **23:01**

RE-bonsoir,

[citation] Les auto-écoles proposent couramment des prestations forfaitaires que les élèves privilégient le plus souvent. Le forfait inclus les cours de code, généralement une vingtaine d'heures et une présentation à l'examen.

Or, la formation nécessite une moyenne d'une trentaine d'heures. Le forfait doit donc être complété par des leçons à l'unité. [/citation]

Je pense que vous auriez dû vous renseigner auparavant sur les forfaits, ce qui vous aurait permis de choisir un autre style d'enseignement si le forfait ne vous convenait pas.

Cordialement.

Par **JURISNOTAIRE**, le **13/01/2010** à **23:01**

Ici se définit la différence, entre une obligation de moyens, et une obligation de résultat. Quel type de contrat est-il souscrit ?

Par **Amichael**, le **20/04/2010** à **13:26**

Bonjour,

Ma femme est dans le même cas que cette jeune femme.

Je tiens juste à préciser que j'ai 16ans de permis sans accident ni accrochage et me suis donc permis de lui enseigner des bases.

Que cela soit répréhensible je le comprend mais ma question ne porte pas sur ça.

Donc avant de prendre ses cours de conduite, je lui ai enseigné les bases. C'est à dire : démarrer correctement, passer les vitesses, s'arrêter sur une ligne et le long d'un mur, suivre une trajectoire, démarrer en côte....

Il lui manquait à maitriser la marche arrière et les différentes manières de se garer.

Lorsqu'elle a pris son premier cours de conduite, on lui a confirmé sa bonne prise en main du véhicule et l'avance flagrante qu'elle avait sur tout les candidats.

Malgré ça, sa monitrice ne lui a pas permis d'utiliser les pédales ni les vitesses avant sa 17ème heures de conduite. En fait elle a tenu le volant pendant 17h sans jamais rien faire d'autre.

Aujourd'hui elle arrive sur ses dernières heures de conduites sans avoir appris quoi que ce soit, et on l'oblige à prendre 20h de plus soit 660€ afin de pouvoir se présenter à l'examen.

Je trouve cette situation abusive, surtout qu'un moniteur a remplacé sa monitrice pendant 1h à la 5h de leçon et qu'il lui a permis de conduire sans bridage.

Cette leçon s'est terminée avec les félicitations de ce dernier et la confirmation qu'il ne lui restait quasiment plus rien à apprendre.

Nous ne savons pas quoi faire par rapport à cette situation.

Par **chance7770**, le **20/04/2010** à **14:40**

Bonjour,

Ce constat est plus courant qu'on ne le pense. Et l'auto-école est souvent en position de force. Car il a le droit de vous virer. Pas content allez voir ailleurs. Bref, on se retrouve au point de départ.

Pour ma part, j'ai retroussé mes manches et je me suis adressé au directeur d'établissement "Auto-école". Je lui ai fait savoir mon mécontentement et mon souhait de traduire cet affaire en justice.

Je lui ai rappelé les clauses du contrat et lui ai fait savoir mon inquiétude quant à l'approche pédagogique de leurs moniteurs. Qu'une mise à niveau nécessite des leçons supplémentaires, soit un argument, encore faut-il que cette décision soit motivée par un compte rendu en accord avec l'intéressé. Ce qui n'est pratiquement jamais réalisé dans la pratique. Il faut savoir que dans ces cas là, "l'élève" ne réclame rien et subit. Le moniteur agit en maître des lieux et aura toujours réponse à tout.

Alors soyez sur de vous et demandez des comptes. Mettez leurs compétences en doute et exigez des éléments crédibles que vous souhaitez présenter à votre avocat. Puis tentez de négocier 7 ou 8 leçons supplémentaires avant une présentation à l'examen. Ainsi pour un forfait de 20 heures, vous ne vous trouverez pas à devoir payer 38 heures au total pour une première présentation.

Il est temps que les arrangements entre "auto-écoles" (pour les pratiques, honoraires et divers) soient mis à jour et que le client soit défendu comme il se doit.

Pour ma part, la deuxième phase de leçons de ma fille a été validée après mon coup de téléphone incendié, la troisième phase n'a pas duré longtemps et elle a obtenu son permis dès la première présentation.

Espérant avoir répondu à votre attente. Bonne journée.

Par **Amichael**, le **20/04/2010** à **21:20**

Vous parlez de clauses dans le contrat, à part celle qui prévoit que le passage de l'examen est compris dans le forfait, je ne vois rien qui me permette de "faire pression" quand à la qualité des leçons dispensées.

Par **réunion**, le **27/06/2013** à **14:20**

ma belle fille de 23 ans en est à sa 100^e leçons ,sans jamais avoir été présentée au permis. maintenant qu'elle est enceinte, son moniteur estime qu'il y a problème. elle sait conduire! je pense qu'il y a derrière cela le moyen facile de faire de l'argent sur le dos de ceux qui n'en n'ont pas. pour moi c'est une arnaque et du vol. quelqu'un pourrait-il me dire, ou je peux m'adresser pour faire cesser cela.cordialement.

Par **alencin**, le **16/07/2013** à **16:33**

la seule façon de ne plus passer pour des vaches à lait est que la loi les oblige à publier sur internet le nombre de candidats recus la première fois et le nombre d'heure moyen ...bref de la transparence, ainsi les personnes choisiront et éviteront les EC peu scrupuleuses